

## **Le Paritarisme**

L'APGIS est une institution paritaire. Son Conseil d'Administration est composé à parts égales de représentants des salariés et des entreprises. Cette gestion paritaire garantit les intérêts des entreprises, des salariés et des anciens salariés et ayants-droit.

Ce paritarisme se décline, pour les régimes les plus importants, au sein de Comités paritaires de gestion et de commission de Prévoyance qui participent au pilotage de leur régime.

## **L'écoute de nos clients**

Nos équipes exercent leur mission avec rigueur et compétence. Elles recherchent la meilleure qualité de service. A l'écoute des besoins des assurés et des entreprises, elles anticipent les évolutions nécessaires afin de développer de nouveaux services.

## **Le caractère indépendant et le but non lucratif de l'Institution**

L'APGIS, Institution à but non lucratif, s'est voulue depuis son origine indépendante de toute autre structure.

L'APGIS veille au juste équilibre des cotisations et des prestations qu'elle gère. Les frais de gestion et d'assurance – dont les niveaux sont parmi les plus bas du marché – sont consacrés au fonctionnement et à l'amélioration des services, ainsi qu'au renforcement de sa solidité financière.

## **La solidarité**

La solidarité est au cœur du caractère collectif des contrats proposés par l'Institution.